

DAF ENTRAINEURS 22.23

NIVEAU EQUIPE 1ERE DU CLUB (H OU F)							ENTRAINEUR PRINCIPAL ET ENTRAINEUR ADJOINT						ENTRAINEUR SECONDAIRE				
							DESJEPS	DEJEPS + DEE1 + DEE2	étape 1 DEE1	DNE1	DNE1 + 2 modules de l'étape 2 (dont au moins le module 3) + bilan saison	étape 1 DNE1	DRE1	CIVB	CEVB	CAVB	AFJ ou 1 autre module DRE2
LNV							1	1 (ent.adj ; DEJEPS si salarié)							3		3
	Elite								1 (DEJEPS si salarié)	1 (ent.adj)					2		2
		Elite Avenir					1	1									
			N2								1				1		1
				N3							1				1		1
					PN							1				1	
						R						1				soit 1	soit 2

Références réglementaires
[règlement fédéral](#)
[règlement régional \(1-d\)](#)

Base pour 1 équipe engagée en championnat national et/ou régional : prendre la ligne ou évoluer l'équipe 1ère (H ou F)

Pour les autres équipes engagées, il faut cumuler les obligations liées à l'entraîneur principal en fonction du niveau de pratique de l'équipe. **Pas de cumul au niveau des entraîneurs secondaires**

On distingue bien les entraîneurs en fonction des diplômes requis, **un entraîneur ne peut pas valider plusieurs critères**

EXEMPLES

Cas d'un club qui dispose d'une équipe Région masculine et une Région féminine :

NIVEAU EQUIPE 1ERE DU CLUB (H OU F)							ENTRAINEUR PRINCIPAL ET ENTRAINEUR ADJOINT						ENTRAINEUR SECONDAIRE						
							DESJEPS	DEJEPS + DEE1 + DEE2	étape 1 DEE1	DNE1	DNE1 + 2 modules de l'étape 2 (dont au moins le module 3) + bilan saison	étape 1 DNE1	DRE1	CIVB	CEVB	CAVB	AFJ ou 1 autre module DRE2		
						R											1		
						R											1		
						Total	0		0		0	0	0	0	0	2	0	soit 1	soit 2

Nombre de personnes distinctes
3 ou 4

Cas d'un club qui dispose d'une équipe PNM une équipe PNF et une région féminine :

NIVEAU EQUIPE 1ERE DU CLUB (H OU F)							ENTRAINEUR PRINCIPAL ET ENTRAINEUR ADJOINT						ENTRAINEUR SECONDAIRE					
							DESJEPS	DEJEPS + DEE1 + DEE2	étape 1 DEE1	DNE1	DNE1 + 2 modules de l'étape 2 (dont au moins le module 3) + bilan saison	étape 1 DNE1	DRE1	CIVB	CEVB	CAVB	AFJ ou 1 autre module DRE2	
						PNM						1				1		
						PNF						1						
						R							1					
						Total	0		0		0	0	2	1	0	0	1	0

Nombre de personnes distinctes
4

Cas d'un club avec une équipe N2 masculine, une PN masculine, une N3 féminine et une PN féminine

NIVEAU EQUIPE 1ERE DU CLUB (H OU F)				ENTRAINEUR PRINCIPAL ET ENTRAINEUR ADJOINT						ENTRAINEUR SECONDAIRE						
				DESJEPS	DEJEPS + DEE1 + DEE2	étape 1 DEE1	DNE1	DNE1 + 2 modules de l'étape 2 (dont au moins le module 3) + bilan saison	étape 1 DNE1	DRE1	CIVB	CEVB	CAVB	AFJ ou 1 autre module DRE2		
N2								1				1				
			PNM							1						
	N3									1						
			PNF							1						
Total				0		0		1		1		2	0	1	0	1

Nombre de personnes distinctes
6

Cas d'un club qui dispose d'une équipe LNV masculin, une équipe N2 masculine, une région masculine, une N2 féminine et une région féminine :

NIVEAU EQUIPE 1ERE DU CLUB (H OU F)				ENTRAINEUR PRINCIPAL ET ENTRAINEUR ADJOINT						ENTRAINEUR SECONDAIRE						
				DESJEPS	DEJEPS + DEE1 + DEE2	étape 1 DEE1	DNE1	DNE1 + 2 modules de l'étape 2 (dont au moins le module 3) + bilan saison	étape 1 DNE1	DRE1	CIVB	CEVB	CAVB	AFJ ou 1 autre module DRE2		
LNV				1	1 (ent.adj ; DEJEPS si salarié)								3		3	
			N2					1							1	
			N2					1							1	
			R												1	
Total				1	0	0		2		0		0	2	3	0	3

Nombre de personnes distinctes
11